



DELIBERATION n° 23 - 2017
En date du 11 Avril 2017

Portant sur le compte administratif 2016

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Just-le-Martel s'est réuni en Mairie le 11 Avril 2017 à 20H30 selon convocation en date du 06 Avril 2017 sous la présidence du Maire Monsieur Joël GARESTIER, Mme Martine CARRILLO étant désignée secrétaire de séance.

Sont présents : M. GARESTIER Joël, Maire de Saint Just le Martel.

Mrs HENRY Philippe, VERGER Manuel, GARCIA Jean-Luc, Mmes MANDET Mauricette, JANICOT Marie Claude, AUPETIT- BERTHELEMOT Christelle, Adjoint.

Mmes TOUCAS Hélène, DUVAL Patricia, SANCHEZ Marie Hélène, LACORRE Séverine, DE PAIVA Régine, CARRILLO Martine, BASSALER Virginie, THIBEAUT-GUILLON Claude Conseillères Municipales

Mrs VANDENBROUCKE Gérard, PAYRAT Patrice, GLANDUS Bernard, PEAUDECERF Sébastien, GAILLARD André, PAGE Stéphane, SIMON Patrick Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné procuration :

- Absent excusé : Mr MORELON Alain

Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	22
Nombre de suffrages exprimés	21
Votes pour	17
Vote contre	4
Abstentions	0

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

M. Jean-Luc Garcia, Adjoint au Maire, présente le Compte Administratif de l'exercice 2016, le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit (DF)	Recettes ou Excédent (RF)	Dépenses ou déficit (DI)	Recettes ou Excédent (RI)	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés de l'année N-1 sur l'année N		675 066.96	94 710.39		94 710.39	675 066.96
Opérations de l'exercice	1 815 164.51	2 129 518.48	718 260.08	698 274.89	2 533 424.59	2 827 793.37
Totaux	1 815 164.51	2 804 585.44	812 970.47	698 274.89	2 628 134.98	3 502 860.33
Restes à Réaliser en section d'investissement			191 501.40	249 662.78	191 501.40	249 662.78
Totaux Cumulés	1 815 164.51	2 804 585.44	1 004 471.87	947 937.67	2 819 636.38	3 752 523.11
Résultat		989 420.93		-56 534.20		932 886.73
	Excédent +					
	Déficit -					

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de :

1. Reconnaître la sincérité des restes à réaliser
2. Voter, arrêter et approuver le Compte Administratif 2016 du budget principal.

Fait à Saint-Just-le-Martel

Le 11 Avril 2017

Le Maire,


Joël GARESTIER

- Mr le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.
- Publié le

Transmis en préfecture le

